

CONFIDENTIEL

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL DU JEUDI 27 AVRIL 2023 À 14H00 ÉTABLI LE 28 AVRIL 2023

Sur convocation envoyée le douze avril deux-mille vingt-trois, les membres du Comité Social Territorial Intercommunal se sont réunis le jeudi vingt-sept avril deux mille vingt-trois à quatorze heures à la Maison des Communes à PAU sous la présidence de M. Nicolas PATRIARCHE, Président du Centre de Gestion.

### → Représentants de l'Administration :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

- **M. PATRIARCHE**, Maire de LONS, Président,
- **M. DÉSSERÉ**, Maire de LEMBEYE,
- **Mme MAINE**, Adjointe au Maire de MONTAUT, 1ère Administratrice déléguée du Centre de Gestion,
- **M. LABAT**, Maire d'IGON,
- **Mme CABANNE**, Maire de GOMER,
- **M. DENAX**, Maire d'ARTIGUELOUVE.

#### ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

- **M. SANZ**, Maire de RÉBÉNACQ,
- **Mme CASET**, Maire de LARCEVEAU-ARROS-CIBITS,
- **M. BERNOS**, Maire d'AGNOS,
- **Mme OTHART**, Maire de SAINTE-ENGRÂCE,
- **Mme ALTHAPÉ**, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS,
- **M. OXIBAR**, Maire d'OGEU-LES-BAINS, 2<sup>ème</sup> Administrateur délégué du Centre de Gestion,
- **M. ETCHEVERRY**, Maire de BONLOC,
- **M. JAURIBERRY**, Maire de BUSSUNARITS-SARRASQUETTE,
- **M. ARROSSAGARAY**, Maire de SAUGUIS-SAINT-ETIENNE,
- **Mme GRAMMONTIN**, Maire de CASTETNER,
- **Mme ETCHEGOIN**, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT,
- **Mme MOULAT**, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ.

→ Représentants du personnel :

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

- **Mme LABORDE**, Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme PROHARAM**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE DE LASSEUBE (CFDT),
- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE d'AHETZE (CGT),
- **Mme MOUSTROUS**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE de MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **M. CAPIN**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **M. PUCHEU**, Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **Mme CARRÈRE**, Rédacteur au SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO),
- **Mme BÉBIOT**, Attaché à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB),
- **M. DROUILLARD**, Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe au SYNDICAT DES ÉCOLES DE LA RÉGION DE GARLIN (SNDGCT).

ÉTAIENT PRÉSENTS sans voix délibérative :

- **M. CAUHAPÉ-COUDURE**, Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe au TERRITOIRE D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT),
- **Mme BOUVET**, Rédacteur au CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CGT),
- **Mme DAUBONS**, Adjoint technique à la COMMUNE DE NAVAILLES-ANGOS (CGT),
- **Mme MERCADIER**, Agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe au CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARTHEZ-DE-BÉARN (SUD/LAB).

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme SOMDECOSTE-LESPOUNE**, Rédacteur à la COMMUNE DE LAHOURCADE (UNSA),
- **M. GALRITO**, Brigadier-chef principal à la COMMUNE de MAULÉON-LICHARRE (FO)
- **Mme HUSTAIX**, Directrice Générale des Services de la COMMUNE DE PONTACQ (SNDGCT).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **M. MARCHAND**, Directeur du CDG64,
- **Mme WITTERKOER**, Responsable de la Direction Santé et Conditions de travail,

- **M. GALINO**, Chargé d'études Observation et prospective,
- **Mme CHALOT**, Responsable du Pôle Expertise juridique au CDG 64,
- **M. FLORIN**, Consultant au Pôle Expertise juridique au CDG 64.

Le Président remercie les membres du Comité Social Territorial Intercommunal (CSTI) pour leur participation à cette réunion.

Il rappelle que la secrétaire de séance du Comité Social Territorial Intercommunal est Madame MAINE.

En l'absence de Monsieur DAULÉ, Mme LABORDE a été désignée secrétaire adjointe.

Monsieur le Président propose d'observer une minute de silence en la mémoire de Madame LACOMBE, représentante du personnel au CSTI, récemment décédée.

## - ORDRE DU JOUR -

<b>I.</b>	<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CHSCT EN DATE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2022</b>	4
<b>II.</b>	<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CSTI EN DATE DU 23 FÉVRIER 2023</b>	6
<b>III.</b>	<b>DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL DU 27 AVRIL 2023</b>	6
3.1	Validation des procédures visites de services et enquêtes accident	6
3.2	Étude des accidents et maladies reçus au CDG depuis la précédente réunion	7
3.3	Informations diverses intéressant la santé et la sécurité	7
	Formation des membres du CSTI à l'hygiène et à la sécurité :	7
	Mme WITTERKOER rappelle que la formation proposée pour les membres du CSTI aura lieu les 15, 16 et 17 mai, 5 et 6 juin à la Maison des Communes.	7
	7 représentants du personnel y sont inscrits. Ils recevront une convocation par la société Relyens.	7
	Lettre d'information de la Direction Santé et conditions de travail :	7
	Mme WITTERKOER informe les membres du CSTI qu'une lettre d'information par mail est éditée périodiquement par la Direction Santé et conditions de travail. Cette lettre est envoyée par défaut à tous les membres du CSTI. Les membres qui ne souhaitent pas la recevoir doivent se désinscrire directement par le biais du mail.	7
3.4	Rapport Social Unique 2021	8

3.5	Avis sur un projet d'aménagement du temps de travail .....	8
3.6	Avis sur un projet d'annualisation du temps de travail .....	8
3.7	Avis sur des projets d'autorisations spéciales d'absence .....	8
(3)	.....	8
3.8	Avis sur un projet d'équivalence de rémunération pour les séjours avec nuitées.....	9
3.9	Avis sur des projets d'instauration des travaux supplémentaires (8).....	9
3.10	Avis sur des projets de charte de télétravail (2).....	10
3.11	Avis sur un projet de mise en place du compte épargne-temps.....	10
3.12	Avis sur des projets d'instauration du régime indemnitaire (13).....	10
3.13	Avis sur des projets d'organisation de la journée de solidarité (2)...	11
3.14	Avis sur des projets de lignes directrices de gestion (5).....	11
3.15	Avis sur des projets de modification du temps de travail (15).....	13
3.16	Avis sur des projets de mutualisation de service (22).....	14
3.17	Avis sur des projets de protection sociale complémentaire (3).....	14
3.18	Avis sur des projets de règlements intérieurs (2).....	14
3.19	Avis sur un projet de réorganisation de service entraînant modification de l'organigramme.....	15
3.20	Avis sur des projets de suppression de poste (5).....	15
IV.	QUESTIONS DIVERSES .....	16

## I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CHSCT EN DATE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2022

Conformément aux dispositions de l'article 81 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le procès-verbal de la réunion du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Intercommunal en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022 doit être soumis à l'approbation des membres du CSTI.

Le Président demande s'il y a des remarques par rapport au PV .

Mme BEBIOT signale qu'elle n'est pas d'accord avec le rapport joint en annexe du PV car les représentants du personnel ont voté contre à l'unanimité.

Le Président lui répond qu'elle a signé le PV. Mme WITTERKOER confirme que Mme BEBIOT a signé le PV qui pointait les modifications proposées par le Président, mais que le rapport n'était pas joint au PV au moment de la signature.

Devant l'impossibilité de se mettre d'accord sur un rapport commun, le Président propose de revenir à la première suggestion qui était d'adopter deux rapports.

Cette proposition est acceptée par les membres du CSTI.

Le PV du CHSCT du 1<sup>er</sup> décembre est donc modifié comme suit :

Dans le point III. A, suppression du paragraphe suivant :

« Cette proposition est refusée par les représentants du personnel.

*Le Président propose donc un unique rapport avec les modifications suivantes :*

*Par rapport à la première remarque du Maire : enlever le paragraphe relatif à l'organigramme et à la référence aux fonctions syndicales mais garder le paragraphe sur la nécessité de lien entre l'école et la Maire.*

*Par rapport à la deuxième remarque du Maire : reformuler la phrase pour pointer un défaut d'organisation et non un problème lié à un agent.*

*Le rapport définitif se trouve en pièce jointe.*

*Le Président soumet ce rapport au vote :*

- | *du collège des représentants du personnel qui émet un avis défavorable à l'unanimité*
- | *du collège des représentants des collectivités qui émet un avis favorable à l'unanimité.*

*Les représentants du personnel demandent si, du fait d'un avis défavorable à l'unanimité, le CHSCT devra être reconvoqué pour réexaminer cette question. Le Président répond que l'information leur sera transmise par mail. »*

Ajout du paragraphe suivant :

« Cette proposition est acceptée par les membres du CHSCT.

*Le rapport adopté par le collège des représentants du personnel se trouve en annexe 1.*

*Le rapport adopté par le collège des représentants des collectivités se trouve en annexe 2. »*

## II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CSTI EN DATE DU 23 FÉVRIER 2023

Conformément aux dispositions de l'article 81 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le procès-verbal du Comité Social Territorial Intercommunal en date du 23 février 2023 doit être soumis à l'approbation des membres du CSTI.

Le président soumet donc ce procès-verbal au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable** à la majorité par 8 voix pour (CGT, CFDT, UNSA, FO, SUD/LAB) et 1 voix contre (SNDGCT),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Le SNDGCT indique voter contre le procès-verbal car il ne souhaitait pas s'associer à certaines observations mentionnées dans ce procès-verbal comme ayant été émises par « les représentants du personnel ». Le Président indique qu'une attention particulière sera désormais portée pour mentionner les organisations syndicales souhaitant s'associer aux observations portées sur les avis.

## III. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL DU 27 AVRIL 2023

### 3.1 Validation des procédures visites de services et enquêtes accident

Les procédures de visite de services et enquête accident sont une annexe au règlement intérieur.

Un groupe de travail, composé de représentants des collectivités et établissements publics et de représentants du personnel s'est réuni le 23 mars 2023 pour travailler sur ces procédures.

Le Président soumet ces procédures au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Concernant la procédure accident, la disposition suivante est prévue : « les membres de la délégation sont désignés pour la durée du mandat. Ils sont 6 par

collège. La constitution de l'enquête est de maximum 3 par collège, désignés en fonction du lieu et de la nature de l'accident ».

Le Président demande donc aux représentants du personnel de désigner pour la prochaine réunion, 6 membres pour constituer la délégation. Le CDG désignera également 6 membres pour le collège des représentants des collectivités et établissements publics.

### 3.2 Étude des accidents et maladies reçus au CDG depuis la précédente réunion

Mme WITTERKOER présente le tableau des accidents et maladies reçus depuis la dernière réunion du CSTI.

4 accidents de service sont déclarés dans 4 collectivités pour 57 jours d'arrêt.

Mme WITTERKOER souligne la particularité de l'accident ayant eu lieu dans la Commune des ALDUDES pour lequel une enquête accident a eu lieu le 17 avril 2023, en présence de M. le Maire. La délégation du CSTI était composée de Mme MAINE et M. DROUILLARD. Ils étaient accompagnés de Lucie DUGUÉ, ACFI.

Mme CARRERE demande pourquoi il était urgent d'aller faire une enquête avant la réunion du 27 avril. Mme MAINE répond que les enquêtes sont à réaliser pour les accidents graves ou répétés et qu'elles doivent être réalisées le plus vite possible après l'accident.

Mme CARRERE demande pourquoi toutes les organisations syndicales n'ont pas été sollicitées. Mme WITTERKOER rappelle que les membres de la délégation ne sont pas encore désignés et que Mme DUGUÉ a appelé 6 représentants du personnel avant qu'un ne soit libre, en commençant par le secrétaire adjoint M. DAULÉ.

### 3.3 Informations diverses intéressant la santé et la sécurité

#### Formation des membres du CSTI à l'hygiène et à la sécurité :

Mme WITTERKOER rappelle que la formation proposée pour les membres du CSTI aura lieu les 15, 16 et 17 mai, 5 et 6 juin à la Maison des Communes.

7 représentants du personnel y sont inscrits. Ils recevront une convocation par la société Relyens.

#### Lettre d'information de la Direction Santé et conditions de travail :

Mme WITTERKOER informe les membres du CSTI qu'une lettre d'information par mail est éditée périodiquement par la Direction Santé et conditions de travail. Cette lettre est envoyée par défaut à tous les membres du CSTI. Les membres qui ne souhaitent pas la recevoir doivent se désinscrire directement par le biais du mail.

### 3.4 Rapport Social Unique 2021

Monsieur GALINO présente la synthèse des Rapports Sociaux Uniques des collectivités et établissements relevant du CSTI, qui a été transmise aux membres un mois avant la séance. Il est précisé que le Rapport Social Unique du CDG64 n'a pas été inclus dans cette synthèse, pour ne pas « fausser » les résultats.

Le Président soumet le rapport social unique 2021 au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

### 3.5 Avis sur un projet d'aménagement du temps de travail

Le Président soumet le projet présenté par le **S.I.E.C.T.O.M COTEAUX BEARN ADOUR** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

### 3.6 Avis sur un projet d'annualisation du temps de travail

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE LEDEUIX** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

### 3.7 Avis sur des projets d'autorisations spéciales d'absence (3)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE BEUSTE, MÉRITEIN, SAINT-GOIN** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis** par 4 voix contre (CGT, SUD/LAB, FO), 3 voix pour (UNSA, SNDGCT) et 2 abstentions (CFDT),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

L'avis concernant le dossier de la **COMMUNE DE BEUSTE** sera assorti de l'observation suivante : « La CGT regrette que la collectivité n'attribue que 4 jours d'autorisation spéciale d'absence pour enfant malade. La CFDT regrette que la collectivité n'ait pas prévu tous les cas possibles d'autorisations spéciales d'absence (concours, maternité..). »



L'avis concernant le dossier de la **COMMUNE DE MERITEIN** sera assorti de l'observation suivante : « La CGT et la CFDT regrettent que la collectivité n'ait pas prévu tous les cas possibles d'autorisations spéciales d'absence, et notamment les autorisations spéciales d'absence pour enfant malade. »

### 3.8 Avis sur un projet d'équivalence de rémunération pour les séjours avec nuitées

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE GURS** au vote :

- du **collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité** par 6 voix pour (CFDT, UNSA, FO, SNDGCT), 3 voix contre (CGT, SUD/LAB),
- du **collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

### 3.9 Avis sur des projets d'instauration des travaux supplémentaires (8)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'AYDIUS, BALIROS, LESPOURCY, MIALOS, SALLEPISSE, VIODOS-ABENSE-DE-BAS**, par le **SYNDICAT MIXTE DE L'EAU POTABLE DE LA RÉGION DE JURANÇON** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

L'avis concernant le dossier des **COMMUNES D'AYDIUS, LESPOURCY** et du **SYNDICAT MIXTE DE L'EAU POTABLE DE LA RÉGION DE JURANÇON** sera assorti de l'observation suivante : « Les représentants de la CGT regrettent que la collectivité ne majore pas les heures complémentaires ».

Le Président soumet le projet présenté par **LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BAIE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ ET CIBOURE** au vote :

- du **collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**,
- du **collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui **prend acte** (6 abstentions).

L'avis sera assorti de l'observation suivante : « La réglementation ne permet pas de majorer le temps de repos compensateur, mais uniquement la rémunération. Ces majorations sont contestables dès l'instant où elles conduisent à déroger aux dispositions réglementaires définissant le travail à temps complet dans les collectivités locales (1 607 h).»

### 3.10 Avis sur des projets de charte de télétravail (2)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ARUDY et NAY** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Les avis seront assortis de l'observation suivante : « La CGT regrette le fait que la collectivité ne fournisse pas un siège aux agents en télétravail et ne prenne pas en charge les frais de gestion et de fonctionnement . »

### 3.11 Avis sur un projet de mise en place du compte épargne-temps

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE D'AUSSEVIELLE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

L'avis sera assorti de l'observation suivante : « La CFDT et FO regrettent que la commune n'ait pas opté pour la monétisation du CET. »

### 3.12 Avis sur des projets d'instauration du régime indemnitaire (13)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ARTHEZ D'ASSON, ASCAIN, BALIROS, BORDES, BUZY, LARUNS, LASCLAVERIES, LAY-LAMIDOU, SAINT-MARTIN-D'ARBEROUE, SALLESPISSÉ, TABAILLE-USQUAIN, VILLEFRANQUE**, par le **SYNDICAT MIXTE D'A.E.P. DU NORD-EST DE PAU** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable** à la majorité par 6 voix pour (CFDT, UNSA, FO, SNDGCT) et 3 voix contre (CGT, SUD/LAB),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

L'avis du dossier concernant la **COMMUNE DE BUZY** sera assorti de l'observation suivante : « La CFDT regrette le fait que la commune ne maintienne pas le RIFSEEP pendant le congé de maladie ordinaire ».

Les avis seront assortis de l'observation suivante : « La CFDT regrette que le RIFSEEP ne soit pas maintenu pendant les congés de longue maladie et de longue durée. »

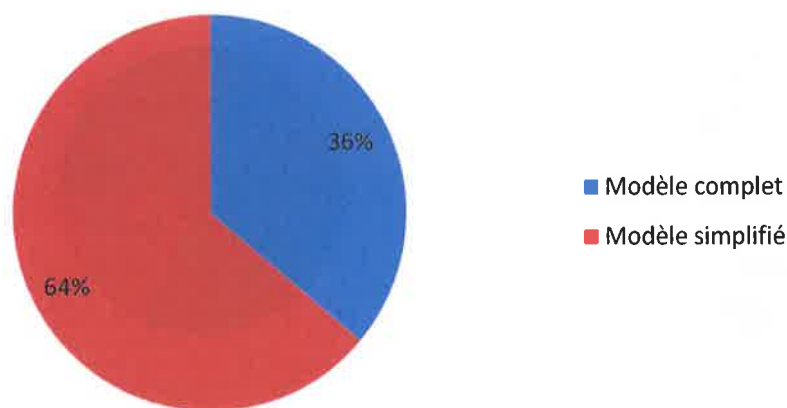
### 3.13 Avis sur des projets d'organisation de la journée de solidarité (2)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE BOUMOURT ET MIALOS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

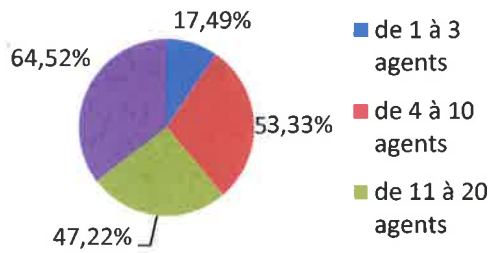
### 3.14 Avis sur des projets de lignes directrices de gestion (5)

Avant de soumettre les dossiers au vote, des statistiques concernant les Lignes Directrices de Gestion (LDG) sont présentées. Elles concernent notamment la répartition par type de LDG (modèle complet : Stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et Promotion et valorisation des parcours professionnels ou modèle simplifié : Promotion et valorisation des parcours professionnels) et par collectivité (en fonction du nombre d'agents).

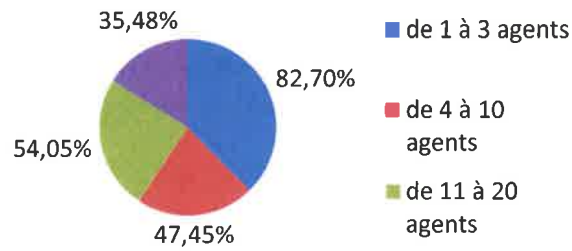
#### Répartition par type de LDG par collectivité - 390 dossiers à ce jour



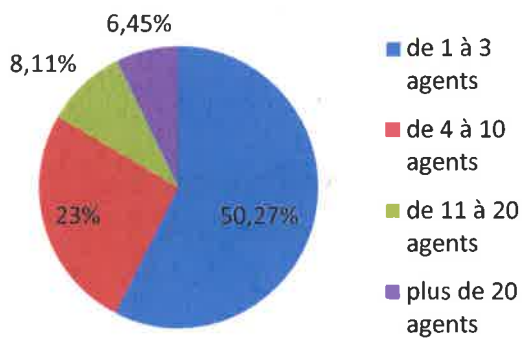
### Type de collectivités ayant réalisé le modèle complet - 141 dossiers



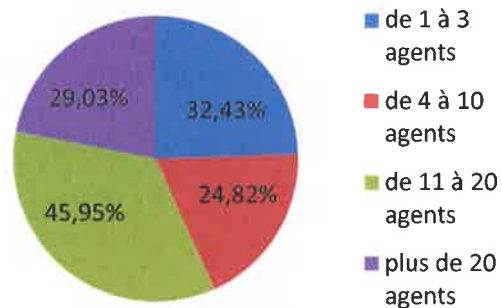
### Type de collectivités ayant réalisé le modèle simplifié - 249 dossiers



### Simplifié sans critère - 129 dossiers



### Simplifié avec critères - 120 dossiers



Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ARNOS, CETTE-EYGUN, ISPOURE, la COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLÉE DE BAIGORRI et le SYNDICAT MIXTE DU MUSÉE BASQUE ET DE L'HISTOIRE DE BAYONNE** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable** à la majorité par 6 voix pour (CFDT, UNSA, SNDGCT, FO) et 3 voix contre (CGT, SUD/LAB),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

La CFDT regrette que les collectivités ne fixent pas de critères dans le volet des LDG consacré à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels, malgré l'outil élaboré par le CTI en 2021 et mis à leur disposition.

### 3.15 Avis sur des projets de modification du temps de travail (15)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ABITAIN, AÏCIRITS-CAMOU-SUHAST, ARGAGNON, AUTEVIELLE-SAINT-MARTIN-BIDEREN, BONNUT, BUZY, CHARRE, NAY, PARDIES-PIETAT, PIETS-PLASENCE-MOUSTROU, UZEIN, la COMMISSION SYNDICALE DU HAUT OSSAU, le SIVU de MONGISCARD** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet présenté par le **SIVOS ESCOUBES-SEVIGNACQ** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable** à la majorité par 6 voix contre (CFDT, CGT, FO, SUD/LAB) et 3 abstentions (UNSA, SNDGCT),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

L'avis sera assorti de l'observation suivante : « Les représentants du personnel regrettent que le temps de travail de l'emploi passe en-dessous de 28h (27h34). »

Le Président soumet le projet présenté par le **SYNDICAT SCOLAIRE ARGELOS-ASTIS** au vote :

- du collège des représentants du personnel qui émet un avis défavorable à la majorité par 6 voix contre (CFDT, CGT, FO, SUD/LAB) et 3 voix pour (UNSA, SNDGCT),
- du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un avis favorable à l'unanimité.

### 3.16 Avis sur des projets de mutualisation de service (22)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ARBUS, ARESSY, ARTIGUELOUTAN, ARTIGUELOUVE, AUBERTIN, AUSSEVIELLE, BEYRIE-EN-BÉARN, BOSDARROS, BOUGARBER, DENGUIN, LAROIN, LÉE, MAZÈRES-LEZONS, MEILLON, POEY-DE-LESCAR, RONTIGNON, SAINT-FAUST, SENDETS, SIROS, OUSSE, UZEIN, UZOS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

L'avis concernant le dossier de la **COMMUNE D'ARTIGUELOUTAN** sera assorti de l'observation suivante : « Afin de conserver toute sa valeur à l'avis émis par le Comité Social Territorial Intercommunal, sa consultation doit être préalable à la décision de la collectivité ».

### 3.17 Avis sur des projets de protection sociale complémentaire (3)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ARBUS, ASCAIN, et le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE OSMARSILLON ET ABIDOS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

### 3.18 Avis sur des projets de règlements intérieurs (2)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE VILLEFRANQUE** (règlement intérieur) **ET D'UZEIN** (charte des ATSEM) au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

L'avis concernant le dossier de la **COMMUNE DE VILLEFRANQUE** sera assorti de l'observation suivante : « L'UNSA regrette que le nombre de jours

d'autorisations spéciales d'absence pour le PACS et pour le mariage de l'agent ne soient pas identiques. La CFDT s'associe à cette observation ».

A la demande de Monsieur DENAX, Monsieur le Président propose de former un groupe de travail au sein du CSTI pour l'élaboration d'une charte des ATSEM. Madame MAINE et Monsieur DENAX, pour les représentants de l'administration, Mesdames LABORDE, MARION, MOUSTROUS et PROHARAM, pour les représentants du personnel, seraient intéressés pour y participer. Pourrait également être associé à ce groupe de travail le directeur académique des services de l'éducation nationale, notamment.

### 3.19 Avis sur un projet de réorganisation de service entraînant modification de l'organigramme

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE SEDZÈRE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

### 3.20 Avis sur des projets de suppression de poste (5)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ARGAGNON, VILLEFRANQUE, le S.I.E.C.T.O..M COTEAUX BEARN ADOUR** et le au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet les projets présentés par le **SIVU ASSAINISSEMENT DE NAVARRENNX**, au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable** à la majorité par 8 voix pour (CFDT, CGT, UNSA, SNDGCT, SUD/LAB) et 1 abstention (FO),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet les projets présentés par le **SYNDICAT MIXTE D'A.E.P. DU NORD-EST DE PAU** au vote :


- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable** à la majorité par 5 voix pour (CFDT, UNSA, SNDGCT) et 4 voix contre (CGT, SUD/LAB, FO),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

#### IV. QUESTIONS DIVERSES

Le Président indique qu'à la demande des représentants du personnel un point réglementaire sur les modalités de calcul de la retenue pour fait de grève est effectué en questions diverses, cette question ne relevant pas des compétences du CSTI.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ni appelée des délégués, la séance est levée à 16h05.

La secrétaire adjointe,



**Corinne LABORDE**  
Syndicat CFDT

Le Président,



**Nicolas PATRIARCHE**  
Maire de LONS  
Président du Centre de Gestion

La secrétaire,



**Sylvie MAINE**  
Adjointe au Maire de MONTAUT  
Ière Administratrice déléguée du  
Centre de Gestion